

# Fiche de données de sécurité **CATALYS**

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**NOM COMMERCIAL:** PROCETAC 42, 580

**Numéro de produit :** 286042, 286580

**Utilisation du produit:** Huile de procédé

### Identification de l'entreprise

Crevier Lubrifiants Inc.  
2025 rue Lucien Thimens  
Ville St-Laurent, Québec H4R 1K8  
Canada

**En cas d'urgence, contacter Crevier Lubrifiants Inc au :**

**Tel : 514-331-2951 ou 1-800-363-0590**

### Informations sur le produit

Informations sur le produit: 514-331-2951

Demandes de fiches signalétiques: 514-331-2951

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION :** Non classé dangereux en vertu des directives réglementaires canadiennes.

## SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| COMPOSANTS                               | NUMÉRO CAS | QUANTITÉ              |
|--|------------|-----------------------|
| Huile minérale très raffinée (C15 - C50) | Mélange    | 70 à 99 %<br>pondéral |

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients de la WHMIS sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

## SECTION 4 - PREMIERS SOINS

**Œil:** Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

**Peau:** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. En général, aucun traitement est nécessaire sauf si de larges quantités ont été avalées. Obtenir des soins médicaux.

**Inhalation:** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

## **EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ**

**Œil:** Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

**Peau:** Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes.

**Ingestion:** Une ingestion ne devrait pas avoir d'effet adverse.

**Inhalation:** Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. Contient de l'huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards atmosphériques dépassant les limites d'exposition aux gouttelettes d'huile minérale. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires.

## **SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

**MOYENS D'EXTINCTION:** Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO<sub>2</sub>).

### **PROTECTION DES POMPIERS:**

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

**Produits de combustion:** Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés.

## **SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Mesures de protection:** Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.

**Gestion des déversements:** Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

**Déclaration:** Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Renseignements généraux sur la manutention:** Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

**Danger statique:** Une décharge électrostatique peut s'accumuler et créer un danger durant la manutention de ce produit. Pour minimiser ce risque, une mise à la masse ou à la terre pourrait être nécessaire, sans cependant garantir que cette précaution sera suffisante. Revoir toutes les opérations comportant un risque d'accumulation de charge électrostatique ou d'atmosphère inflammable (remplissage de réservoirs ou récipients, éclaboussures durant un remplissage, nettoyage d'un réservoir, échantillonnage, étalonnage, chargement commuté, filtrage, mélange, agitation, utilisation d'un camion-pompe, etc.) et prendre les mesures d'atténuation appropriées.

**Avertissements sur les récipients:** Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### GÉNÉRALITÉS:

Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 3), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle. Si les contrôles techniques et les méthodes de travail ne permettent pas d'éviter les risques d'exposition à des niveaux dangereux de cette substance, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions accompagnant l'équipement, puisque la protection n'est généralement valable que pour une durée limitée ou uniquement dans certaines circonstances.

### MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien aéré.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des yeux et du visage:** Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection cutanée:** Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : Néoprène, Caoutchouc nitrile, Silver Shield, Viton.

**Protection respiratoire:** Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise.

Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle s'appliquant aux brouillards d'huile. Si ce n'est pas

le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre les concentrations mesurées de cette substance. Sur des respirateurs avec purification d'air, utiliser un filtre à particules en cartouche.

Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.

#### Limites d'exposition professionnelle:

| Composant                                | Pays/<br>Agence | TWA                 | STEL                 | Plafond | Notation |
|--|-----------------|---------------------|----------------------|---------|----------|
| Huile minérale très raffinée (C15 - C50) | ACGIH           | 5 mg/m <sup>3</sup> | 10 mg/m <sup>3</sup> | --      | --       |

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme Z94.4-2011 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

### SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.**

**Couleur:** Incolore

**État physique:** liquide

**Odeur:** Odeur d'hydrocarbure

**pH:** Sans objet

**Tension de vapeur:** <0.01 mmHg @ 37.8 °C (100 °F)

**Densité de vapeur (air = 1):** >1

**Point d'ébullition initial:** >280°C (536°F)

**Solubilité:** Soluble dans les hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.

**Point de congélation:** Non applicable

**Point de fusion:** Non disponible

**Densité:** <1

**Masse volumique:** <1 kg/l @ 15°C (59°F)

**Viscosité:** 40 cSt – 110 cSt @ 40°C (104°F)

**Taux d'évaporation:** Non disponible

**Seuil olfactif:** Non disponible

**coefficient de répartition eau/huile:** Non disponible

#### PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:

**Point d'éclair:** (Vase ouvert Cleveland) > 216 °C (> 421 °F)

**Auto-inflammation:** > 320 °C / 608 °F

**Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air):**

Inférieure : Typique 1 %(V)

Supérieure: Typique 10 %(V)

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Stabilité chimique:** Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.

**Incompatibilité avec d'autres produits:** Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Produits de décomposition dangereux:** Aucun connu (Aucun présumé)

**Polymérisation dangereuse:** Aucun risque de polymérisation dangereuse.

**Sensibilité au choc mécanique:** Non.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

**Irritation oculaire:** Le risque d'irritation oculaire est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Irritation cutanée:** Le risque d'irritation cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Sensibilisation cutanée:** Le risque de réaction cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité cutanée aiguë:** LD50: >5000mg/kg (Lapin). Le risque de toxicité aiguë par absorption cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité orale aiguë:** LD50: >5000 mg/kg (rat) Le risque de toxicité aiguë par absorption orale est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité aiguë par inhalation:** LC 50 (Rat): > 5 mg/l Temps d'exposition: 4 h Remarque: Faible toxicité par inhalation. Le risque de toxicité aiguë par inhalation est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Mutagenicité des cellules germinales :** L'évaluation du danger est basée sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Cancérogénicité :** Ce produit ne devrait pas être cancérogène. L'évaluation du danger est basée sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité sur la reproduction :** L'évaluation du danger est basée sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :** L'évaluation du danger est basée sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :** L'évaluation du danger est basée sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

#### **INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:**

Ce produit contient des huiles de pétrole pouvant être raffinées à l'aide de divers procédés, notamment une extraction sévère avec solvants, un hydrocraquage sévère ou un hydrotraitement sévère. Aucune de ces huiles ne doit faire l'objet d'un avis contre le cancer dans le cadre de la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200). Ces huiles ne figurent pas dans le rapport annuel du NTP (National Toxicology Program) et n'ont pas été classées par l'Agence internationale de recherche sur le cancer à titre de substance cancérigène pour les humains (groupe 1), substance probablement cancérigène pour les humains (groupe 2A) ou substance possiblement cancérigène pour les humains (groupe 2B). Ces huiles n'ont pas été classifiées par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) à titre de produit : à effet cancérigène confirmé chez les humains (A1), à effet cancérigène suspecté sur les humains (A2) ou à effet cancérigène confirmé chez les animaux et inconnu sur les humains (A3).

#### **SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

##### **ÉCOTOXICITÉ**

Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour les organismes aquatiques. La mesure du risque d'écotoxicité est basée sur une évaluation des données des composants ou d'une substance semblable.

**MOBILITÉ :** Non disponible

**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:** Cette substance devrait être intrinsèquement biodégradable.

##### **POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :**

Facteur de concentration biologique : Non disponible

Coefficient de répartition octanol/eau : Non disponible

#### **SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT**

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales.

#### **SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

**Description d'expédition TC:** LUBRIFIANT À BASE DE PÉTROLE; NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DU RÈGLEMENT SUR LE TMD.

**Description d'expédition OMI/IMDG :** LUBRIFIANT À BASE DE PÉTROLE; NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU IMDG.

**Description d'expédition DOT:** LUBRIFIANT À BASE DE PÉTROLE; NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DE 49 CFR

**Informations supplémentaires:** NON DANGEREUX SELON L'U.S. DOT. CLASSE DE DANGER ADR/RID HAZARD SANS OBJET.

## **SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:**

01-1=IARC Groupe 1  
01-2A=IARC Groupe 2A  
01-2B=IARC Groupe 2B  
35=WHMIS IDL

Aucune composante de cette substance figure sur les listes officielles indiquées.

### **INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:**

Toutes les composantes sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : LIS (Canada), TSCA (États-Unis).

### **CLASSIFICATION SIMDUT:**

Ce produit n'est pas un produit contrôlé au sens de la réglementation canadienne sur les produits contrôlés.

## **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche signalétique a été préparée par Robert Maillette, chimiste le 27 janvier 2017.

**RÉVISION :** 25 juillet 2019

### **ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:**

|   |  |
|---|--|
| TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)                          | TWA - Moyenne pondérée dans le temps                   |
| STEL - Limite d'exposition à court terme                        | PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)             |
| CAS - Numéro du Chemical Abstract Service                       | NFPA - National Fire Protection Association (USA)      |
| ACGIH - American Conference of Government Industrial Hygienists | IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code |
| API - American Petroleum Institute                              | FS - Fiche signalétique                                |
| DOT - Department of Transportation (USA)                        | NTP - National Toxicology Program (USA)                |
| IARC - International Agency for Research on Cancer              | OSHA - Occupational Safety and Health Administration   |

**Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.**